



SARL SETRAP
BP 10035
RTE D'AYTRE - LE MOULIN
17183 PERIGNY CEDEX

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES
AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

(Article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la
délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

Identification de l'entreprise :

**SARL SETRAP
TERRASSEMENT T P
RTE D'AYTRE
LE MOULIN
17180 PERIGNY
SIREN : 403066863**

Numéro d'adhérent : **1706291 / K**

Je soussigné, DIDIER AZAS, Directeur de la caisse Congés Intempéries BTP Caisse du Grand-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Orvault, le 14/12/2018



Didier AZAS
Directeur

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.